

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION CABINET DU MAIRE

DÉCISION N°2024 - 006

Objet : contrat de maintenance et de sécurité pour le massicot

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt d'assurer la maintenance sécurité du massicot Idéal 4850 95 EP du service reprographie ;

CONSIDERANT la proposition de la société ALLGRAPH d'assurer ce suivi sous la forme de 4 visites de contrôle programmées par an ;

DECIDE de conclure un contrat de prestation de maintenance sécurité du massicot avec la société ALLGRAPH, sise 21 bis rue Juliette Vadel 77400 Dampmart.

DIT que ce contrat est conclu pour une période d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2024.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **16 JAN. 2024**

Le Maire,



Sophie RIGAUULT

Publication en ligne le : **16 JAN. 2024**